



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question écrite n° 1459

### Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la situation de plus en plus précaire des commerçants et artisans qui sont victimes du surendettement et perpétuellement menacés par des garanties hypothécaires utilisées à la moindre défaillance. Les prêts de restructuration accordés par les banques à ce type de sociétés atteignent un taux de 14 p. 100 qui ne permet donc en aucun cas de reconstituer des fonds propres. Comme les commerçants et les artisans seront les principaux vecteurs de la reprise économique, il suggère que les prêts de restructuration qui leur sont accordés soient ramenés au taux de 4 p. 100 dont bénéficient actuellement les agriculteurs. Il lui demande de bien vouloir faire connaître son avis sur ce problème.

### Texte de la réponse

La mise en place de prêts bonifiés de restructuration au profit des artisans et des commerçants irait à l'encontre des efforts de débonification de l'économie menés depuis 1986. Outre son coût budgétaire élevé, une telle mesure ne manquerait pas de susciter des demandes de la part d'autres catégories d'emprunteurs qui supportent actuellement des taux de marchés. Quant au secteur de l'agriculture, sa spécificité, et les problèmes structurels auxquels il est confronté n'ont pas besoin d'être soulignés. Au demeurant, les agriculteurs supportent un taux de 8 p. 100 sur les prêts de restructuration mis en place en 1993, soit un taux sensiblement plus élevé que le taux des prêts à l'investissement qui leur sont réservés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marsaudon Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1459

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1993, page 1484

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1993, page 3207